

**Séance ordinaire du 11 juillet 2023**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°11072023D05**

**Objet :** Enfance, culture et éducation – approbation des grilles tarifaires des services périscolaires 2023/2024

Date de la convocation et de l’affichage : le 5 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants : 27

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 1

L’an deux mille vingt-trois, le 11 juillet à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine	X			
GUILLEMAT Serge		X		BAZIN Jean-Jacques
FOURNIER Evelyne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
DIARRA Aly		X		VILLAND Franck
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine	X			
BILLARD Roger	X			BILLARD Roger
DUCRET Régine		X		
VIBOUD André		X		VELTRI Jacques
CORDEL Lionel	X			
CHAMPONNOIS Fabien			X	
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah		X		BANNAY-CODET Martine
AVILA Mylène	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20230711-11072023D05\_1-DE  
Date de réception préfecture : 27/07/2023

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
BORDON Francine	X			
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
GOAËR Yves			X	

A été nommé secrétaire de séance : Lionel CORDEL

VU l'article L.5211-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

**Rapporteur** : Caroline LEVANNIER, Adjointe en charge de l'enfance et de la jeunesse-

**Exposé des motifs** : Pour rappel les tarifs des différentes prestations périscolaires fixés pour une année scolaire sont arrêtés par le conseil municipal.

Le respect des équilibres budgétaires permet de limiter l'augmentation des tarifs aux seules prestations d'accueil matin et soir et étude surveillée, lesquels tarifs n'ont pas été revus depuis l'harmonisation tarifaire à l'échelle des deux communes déléguées entérinée en juin 2021.

Pour garantir à la commune le niveau des recettes inscrites au budget prévisionnel, il est proposé de revoir les grilles tarifaires des accueils du matin, soir et de l'étude dirigée en appliquant une augmentation de l'ordre de 5% pour l'ensemble des familles et sur toutes les tranches de quotient familial

Les tarifs des différentes prestations proposées pour la rentrée scolaire 2023/2024 sont les suivants :

- Accueil du matin (7h30 à 8h20) - tarif horaire

Accueil du matin	Famille de la commune	
	Tarifs en vigueur	Tarifs 2023/2024
QF < 500	1,35 €	1,40 €
501 < QF < 700	1,40 €	1,45 €
701 < QF < 1000	1,45 €	1,50 €
1001 < QF < 1400	1,50 €	1,60 €
1401 < QF < 1800	1,55 €	1,65 €
1801 < QF < 2100	1,85 €	1,95€
QF > 2101	2,00 €	2,10 €

Accueil du matin	Famille extérieure	
	Tarifs en vigueur	Tarifs 2023/2024
QF < 500	2,55 €	2,70 €
501 < QF < 700	2,65 €	2,80 €
701 < QF < 1000	2,70 €	2,85 €
1001 < QF < 1400	2,75 €	2,90 €
1401 < QF < 1800	2,85 €	3,00 €
1801 < QF < 2100	3,00 €	3,15 €
QF > 2101	3,00 €	3,15 €

- Accueil du soir (16h30 à 18h30) – tarif horaire

Accueil du soir	Famille de la commune	
	Tarifs en vigueur	Tarifs 2023/2024
QF < 500	1,35 €	1,40 €
501 < QF < 700	1,40 €	1,45 €

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20230711-11072023D05\_1-DE  
Date de réception préfecture : 27/07/2023

Accueil du soir	Famille de la commune	
	Tarifs en vigueur	Tarifs 2023/2024
701 < QF < 1000	1,45 €	1,50 €
1001 < QF < 1400	1,50 €	1,60 €
1401 < QF < 1800	1,55 €	1,65 €
1801 < QF < 2100	1,85 €	1,95€
QF > 2101	2,00 €	2,10 €

Accueil du soir	Famille extérieure	
	Tarifs en vigueur	Tarifs 2023/2024
QF < 500	2,55 €	2,70 €
501 < QF < 700	2,65 €	2,80 €
701 < QF < 1000	2,70 €	2,85 €
1001 < QF < 1400	2,75 €	2,90 €
1401 < QF < 1800	2,85 €	3,00 €
1801 < QF < 2100	3,00 €	3,15 €
QF > 2101	3,00 €	3,15 €

♦ Tarifs Etude dirigée (16h45 à 17h45)

Etude dirigée	Famille de la commune	
	Tarifs en vigueur	Tarifs 2023/2024
QF < 500	1,40 €	1,45 €
501 < QF < 700	2,00 €	2,10 €
701 < QF < 1000	2,60 €	2,75 €
1001 < QF < 1400	3,10 €	3,25 €
1401 < QF < 1800	3,70 €	3,90 €
1801 < QF < 2100	4,30 €	4,50 €
QF > 2101	5,00 €	5,25 €

Etude dirigée	Famille extérieure	
	Tarifs en vigueur	Tarifs 2023/2024
QF < 500	3,20€	3,35€
501 < QF < 700	3,50€	3,70€
701 < QF < 1000	4,15€	4,35€
1001 < QF < 1400	4,75€	5,00€
1401 < QF < 1800	5,40€	5,65€
1801 < QF < 2100	6,00€	6,30€
QF > 2101	6,00€	6,30€

Les autres tarifs sont inchangés à savoir :

♦ Tarifs Restauration scolaire (11h30 à 13h20 ou 11h45 à 13h35 ou 12h00 à 13h50)

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20230711-11072023D05\_1-DE  
Date de réception préfecture : 27/07/2023

	Familles de Porte-de-Savoie	Familles hors commune
QF < 500	3.60 €	4.35 €
501 < QF < 700	3.95 €	4.75 €
701 < QF < 1000	4.65 €	5.50 €
1001 < QF < 1400	5.00 €	6.75 €
1401 < QF < 1800	5.20 €	7.50 €
1801 < QF < 2100	5.70 €	7.90 €
QF > 2101	6.15 €	8.05 €

Pour les familles signataires d'un **Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)**, les tarifs du restaurant scolaire sont les suivants :

	Familles de Porte-de-Savoie	Familles hors commune
QF < 500	1.55 €	1.70 €
501 < QF < 700	1.65 €	1.90 €
701 < QF < 1000	1.95 €	2.15 €
1001 < QF < 1400	2.25 €	2.65 €
1401 < QF < 1800	2.55 €	2.95 €
1801 < QF < 2100	2.85 €	3.05 €
QF > 2101	2.95 €	3.15 €

- Participation horaire de la commune aux Ateliers anglais Mini-Schools (16h45 à 17h45) (cycle de 25 séances)

Le tarif applicable tiendra compte du coût de la prestation facturée par l'association Mini-Schools auquel sera déduite la participation de la commune fixée comme indiquée ci-dessous :

Familles de Porte-de-Savoie	
QF < 500	1.90€
501 < QF < 700	1.80€
701 < QF < 1000	1.50€
1001 < QF < 1400	1.30€
1401 < QF < 1800	0.90€
1801 < QF < 2100	0.40€
QF > 2101	0.20€

- Cotisation familiale

Pour l'année scolaire 2023/2024, une cotisation familiale annuelle de 6€ sera demandée lors de l'inscription aux services périscolaires au titre des frais de traitement administratif du dossier d'inscription.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE** les grilles des tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2023/2024 telles que précisées ci-dessus.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 11 juillet 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 13 juillet 2023

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 12 juillet 2023.

Le Maire,  
Franck VILLAND

Le secrétaire de séance,  
Lionel CORDEL



Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20230711-11072023D05\_1-DE  
Date de réception préfecture : 27/07/2023